



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Mise en consultation d'un rapport sur la reconnaissance du travail des proches aidants

Le rapport « Pour une reconnaissance des proches aidantes et des proches aidants » répond à trois objets parlementaires demandant le renforcement du soutien et de la reconnaissance des proches aidants dans le canton de Vaud. Le Conseil d'Etat autorise le DSAS à soumettre ce rapport à une large consultation en ligne (www.vd.ch/consultations), du 28 janvier au 14 avril 2021. Cette consultation permettra de connaître les avis des acteurs cantonaux concernés et de prioriser les propositions.

En 2020, deux postulats et une motion* traitant des questions de reconnaissance symbolique, juridique et financière des proches aidant-e-s ont été renvoyés au gouvernement par le Grand Conseil. « Le Conseil d'Etat partage l'objectif de renforcer le soutien aux proches aidant-e-s car cet engagement est crucial, non seulement pour l'aidée ou l'aidé, mais aussi pour toute la société », souligne Rebecca Ruiz, cheffe du DSAS.

Par conséquent, le DSAS a fait un travail d'analyse et présente, dans le rapport « Pour une reconnaissance des proches aidantes et des proches aidants », les prestations développées depuis bientôt dix ans, les enjeux sous-jacents ainsi que des options de renforcement du programme cantonal de soutien aux proches aidants. Ces dernières concernent les principes de la reconnaissance et de la légitimation du statut de proche aidante, le développement et une meilleure accessibilité à la relève de nuit à domicile, ainsi que la mise en place de soutiens financiers pour les proches aidants.

Afin de pouvoir prioriser les propositions et définir les mesures les plus adaptées aux besoins des proches aidants, le DSAS souhaite connaître les avis des acteurs cantonaux concernés et mettra le rapport en consultation du 28 janvier au 14 avril 2021. L'administration cantonale, les associations des communes, les partis politiques représentés au Grand Conseil, les organisations professionnelles et syndicales, les partenaires du programme cantonal de soutien aux proches aidants, les associations réunissant des proches aidants et d'autres associations et instances cantonales pourront se prononcer.

Sur la base des retours de la consultation, le Conseil d'Etat pourra ainsi définir les mesures en fonction des ressources financières à disposition. Ces nouvelles prestations compléteront le dispositif actuel qui propose déjà de nombreux soutiens sous forme de relève, conseils, formations et aides financières. Aujourd'hui, dans le canton de Vaud, 86'000 personnes s'occupent de 75'000 personnes atteintes dans leur santé ou leur autonomie en leur apportant une aide régulière, soit une fois par semaine et plus.

** Postulat Claire Attinger « Pour un soutien renforcé aux proches aidants » ; postulat Florence Gross « Des mesures fiscales ciblées pour les proches aidants » ; motion Muriel Cuendet Schmidt « Pour un soutien renforcé aux proches aidants »*

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 janvier 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat

DSAS, Fabrice Ghelfi, directeur général, Direction générale de la cohésion sociale

TÉLÉCHARGEMENTS